

SEANCE DU 24 MARS 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice : 28

De présents : 20

De votants : 27

L'an deux mille dix, le 24 mars, à 20h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES P.FIORINI
G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG P.JOMAIN P.MAES .J.C.ROUX C BEAUFILS et
MMES G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZÉ N.FAILLET S.KOROL M.DUC
S.CELANI V.PUPIER .F.ARTOLLE

Absents : MM J.L.LAFONT J.P.DEMEREAU O SUSINI P BORDEL MMES C MARCHAL
L.BOULAIRE L.DA CRUZ C.JOVET S CELANI

Pouvoirs :

M J.L.LAFONT donne pouvoir à Mme KOROL

M J.P.DEMEREAU donne pouvoir à P.JOMAIN

M O SUSINI donne pouvoir à M GELIN

M P BORDEL donne pouvoir à M DENISSIEUX

Mme C MARCHAL donne pouvoir à Mme G CHOLLIER

Mme L.DA CRUZ donne pouvoir à M JC ROUX

Mme C.JOVET donne pouvoir à Mme PUPIER

Mme Florence ARTOLLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 mars 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mars 2011.

N° 01.03.11 : Budget primitif 2011 – budget principal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOPTE le budget primitif 2011.

N° 02.03.11 : Budget primitif 2011 - budgets annexes eau et assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOPTE les budgets primitifs 2011 annexes de l'eau et de l'assainissement.

N° 03.03.11 : Budget primitif 2011 - budget annexe de la Câlinerie

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOPTE le budget primitif 2011 annexe de la Câlinerie.

N° 04.03.11 : Protocole transactionnel avec SPS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du protocole transactionnel tel qu'il est annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit protocole transactionnel par lequel la commune s'engage à verser à la société SPS une indemnité totale ferme et définitive de 81 870.30 €TTC pour les

travaux de nettoyage effectués par la dite société durant l'année 2010 à titre de transaction pour soldes de tous comptes, et

DIT que le financement de cette dépense sera assuré à l'aide des crédits inscrits à cet effet.

N° 05.03.11 : Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur taxes d'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 162,56 € demandée par Monsieur Lantillon.

N° 06.03.11 : Approbation de la modification n°4 du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification n°4 du PLU.

N° 07.03.11 : Recrutement pour besoins occasionnels de l'été 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE les créations des 6 emplois occasionnels pendant la saison d'été 2011.

N° 08.03.11 : Soutien à la commune de JONS pour le maintien de son appartenance à la CCEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPORTE son soutien à la commune de Jons,

SOUTIENT le maintien de la Commune de Jons au sein de la CCEL et

REJOINT la demande de la CCEL à Monsieur le Préfet visant à l'application de la dérogation de principe de continuité territoriale.

N° 09.03.11 : Demande d'agrément au dispositif à l'investissement locatif Scellier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande conjointe CCEL/commune auprès de Monsieur le Ministre du Logement pour obtenir l'agrément ouvrant droit au dispositif « Scellier ».

N° 10.03.11 : Modification des statuts du Sivom l'Accueil

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « L'ACCUEIL » telle que celui-ci en a décidé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :